

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 15 mai 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257231002

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires et principales, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell et Énergir) dans la rue Saint-Jacques, de la rue Lucien-L'Allier au boulevard Robert-Bourrassa, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 62 512 626,39 \$, taxes incluses (contrat : 49 223 993,91 \$ + contingences : 6 299 216,08 \$ + incidences : 6 989 416,40 \$) - Appel d'offres public 515501 (7 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 54 972,45 \$, taxes incluses (contrat entente : 48 648,19 \$ + contingences : 6 324,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder 3 contrats de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution dans 3 secteurs distincts, au montant maximal de 905 472,38 \$, taxes incluses (contrats ententes : 787 367,29 \$ + contingences : 118 105,09 \$)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257231002

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires et principales, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell et Énergir) dans la rue Saint-Jacques, de la rue Lucien-L'Allier au boulevard Robert-Bourassa, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 62 512 626,39 \$, taxes incluses (contrat : 49 223 993,91 \$ + contingences : 6 299 216,08 \$ + incidences : 6 989 416,40 \$) - Appel d'offres public 515501 (7 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 54 972,45 \$, taxes incluses (contrat entente : 48 648,19 \$ + contingences : 6 324,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder 3 contrats de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution dans 3 secteurs distincts, au montant maximal de 905 472,38 \$, taxes incluses (contrats ententes : 787 367,29 \$ + contingences : 118 105,09 \$)

À sa séance du 23 avril 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Le 30 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division des grands projets, ont précisé que le réaménagement complet de la rue Saint-Jacques, entre la rue Lucien-L'Allier et le boulevard Robert-Bourassa, s'inscrit dans le grand du Quartier des gares et a pour objectif de rendre ce secteur plus accueillant pour

l'ensemble des usagères et des usagers, dont les piétons. Le contrat prévoit également le remplacement des conduites d'égout secondaires ainsi que des conduites d'aqueduc secondaires et principales.

L'appel d'offres a été publié du 13 janvier au 6 mars 2025. Parmi les 20 preneurs du cahier des charges, sept ont déposé une soumission. La firme Loiselle inc. a présenté la meilleure offre avec un prix qui montre un écart de (-11,45 %) avec l'estimation préparée par une firme externe et de 11,64 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. L'analyse révèle que la différence avec l'estimation se situe principalement dans les articles suivants du bordereau : *Conduite d'eau; Collecteur d'égout abandonné à enlever; Conduite d'égout*. La balance de l'écart serait distribuée sur les autres items de la soumission. Concernant le retrait du collecteur abandonné, les prix sont très variables selon le type de méthode choisie. Loiselle inc. a proposé le prix le plus concurrentiel, alors que l'estimation était basée sur les hypothèses les plus strictes, donc les plus coûteuses. Il en est de même pour la conduite d'eau, les entrepreneurs avaient trois choix de matériaux et l'adjudicataire est parmi les moins chers.

À la lumière des résultats, les responsables ont recommandé d'octroyer le contrat à l'adjudicataire.

Durant la période de questions, les membres ont d'abord voulu savoir si le choix des matériaux proposés pour la conduite d'eau peut entraîner un enjeu de durabilité. Est-ce qu'il y aurait eu avantage à prendre l'option la plus coûteuse pour que ce soit plus durable? Les invités se sont faits rassurants en précisant que les trois matériaux sont conformes aux standards de la Ville. La Commission a également demandé des clarifications au sujet de l'abandon de la conduite. Le Service a expliqué que deux collecteurs sont abandonnés le long du tronçon Saint-Jacques et que des sections doivent être retirées pour réaliser les travaux actuels. Il existe toutefois certains inconnus quant à l'ampleur des travaux. Cela est donc un facteur de risques, c'est pourquoi il y a des écarts plus marqués pour cet article du bordereau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division des grands projets pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257231002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.